Case FRC 14402

DÉCLARATION

De M. Jh. Dominique BERGASSE.

On vient de m'avertir qu'un honnête Citoyen liſoit hier, au café Grand, un Libelle injurieux, à pluſieurs perſonnes; dans lequel on accuſe mon frère, avocat à Paris, d'avoir fait un Mémoire contre les Octrois; & de l'avoir ſupprimé, en exigeant un intérêt dans ces mêmes Octrois. Je ſuis perſuadé qu'un honnête homme ne voudroit ainſi déshonorer mon frère. Mais, je ne me diſſimule point que Lyon a auſſi ſes Beaumarchais; & qu'il exiſte parmi nous, une troupe de calomniateurs hypocrites, qui répandent leur venin ſur les perſonnes que la médiſance ne peut pas mordre; c'eſt pourquoi je dépoſe préſentement dans les mains de M. Detours, notaire, la promeſſe que je fais ici de payer la ſomme de vingt-quatre mille livres, à celui qui m'apportera la plus petite preuve de la calomnie inventée contre mon frère. J'atteſte encore que je n'eus jamais d'intérêt dans les Octrois; & que perſonne de mon nom, n'y a la moindre part. Et quoiqu'il ſoit aiſé de ſe procurer, au Bureau des Octrois, la connoiſſance exacte des vérités que je prononce, je me ſoumets également à payer la ſomme ci-deſſus de vingt-quatre mille livres, à

THE NEWBERRY LIBRARY

celui qui rapportera une ſeule preuve du contraire de tout ce que j'avance. Cependant le perſonnage où les perſonnages qui ont inventé les calomnies dont je me plains, me doivent une réparation. Je les condamne en l'acquit de leur conſcience, à dix livres d'amende envers les Pauvres; & je ne prétendrai pas d'autre réparation, ſuppoſé qu'ils ſe faſſent connoître. A Lyon, le 22 mars 1789.

Jh. Dominique BERGASSE.

Je ſouſſigné certifie que ſieur Jh. Dominique Bergaſſe, a dépoſé entre mes mains, la Déclaration ci-deſſus. A Lyon le 22 mars 1789.

DETOURS, Notaire.